



AIDE-MEMOIRE TECHNIQUE

AMT 01-1

Publication: 01.06.2016
Révision: 01.06.2016

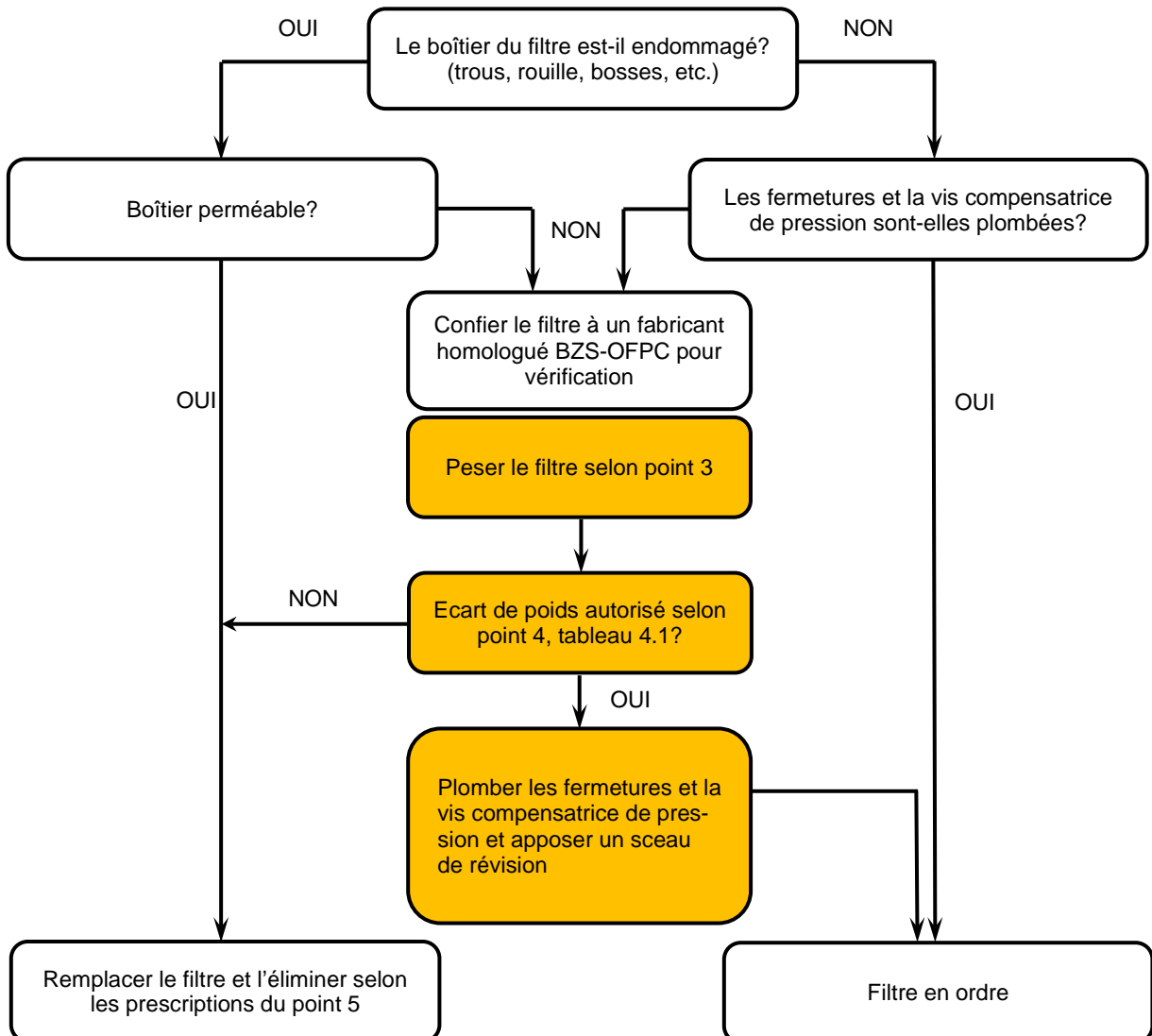
Contrôle d'entretien des filtres de protection ABC GF 40 / 75 / 150 / 300 / 600

1. Introduction

Les filtres sont emballés et plombés. Ils ne peuvent être ouverts et utilisés que sur indication expresse.

La fermeture étanche permet d'éviter que l'humidité ne pénètre dans le charbon actif. Une introduction d'humidité involontaire pourrait nuire au bon fonctionnement du filtre.

2. Contrôle du fonctionnement du filtre

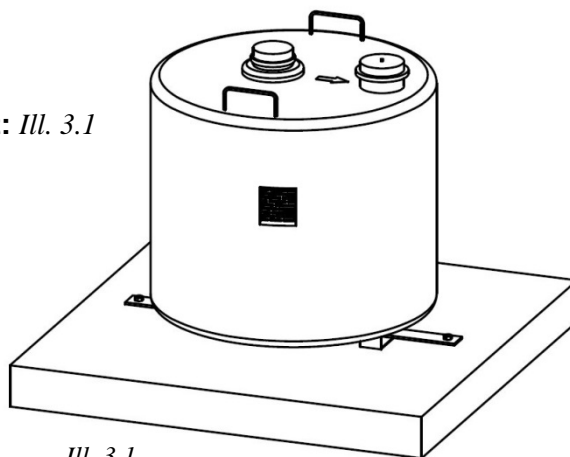


 Travaux effectués par une entreprise spécialisée homologuée BZS-OFPC.

3. Pesée du filtre (entreprise spécialisée)

Filtre à gaz sans tube vertical de raccordement: III. 3.1

Peser les couvercles, les pieds et les vis.
Barres de fixation et chevilles non comprises

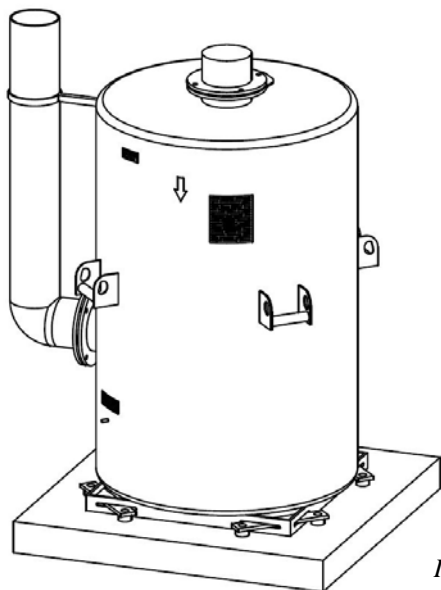


III. 3.1

Filtre à gaz avec tube vertical de raccordement: III. 3.2

Peser les brides de raccordement complètes. Tuyaux flexibles et brides non compris.

Peser les disques d'obturation, le raccord d'entrée et le tube vertical de raccordement. Socle en bois, barres de fixation, chevilles, vis et housse de protection non compris.



III. 3.2

4. Ecart de poids autorisé

Le tableau 4.1 présente les écarts de poids maximum autorisés pour l'ensemble du filtre à gaz suite à une absorption d'humidité du charbon actif. Ces valeurs ne doivent pas être dépassées. Un dépassement peut nuire au bon fonctionnement du filtre.

Type de filtre	Ecart maximal autorisé
GF 40	0.45 kg
GF 75	0.85 kg
GF 150	1.65 kg
GF 300	3.30 kg
GF 600	6.60 kg

Tableau 4.1

5. Elimination des filtres de protection ABC

Les filtres à gaz ne peuvent pas être éliminés avec les déchets métalliques ordinaires. Le boîtier en métal contient principalement du charbon actif composé de métaux lourds et doit être éliminé avec les déchets spéciaux.

Attention: ne pas ouvrir le boîtier du filtre de protection ABC (risque de blessure dû aux ressorts sous tension)

Elimination des filtres de protection ABC

- En cas d'échange:
remettre les anciens filtres au fournisseur des nouveaux (fabricant homologué BZS-OFPC pour les filtres à gaz).
- En cas de désaffectation d'un abri:
s'adresser à une entreprise spécialisée homologuée OFPC pour les filtres à gaz.
- Fabricant homologué BZS-OFPC: <https://www.zkdb.vbs.admin.ch>